

## ASH Randonnée & Montagne

### Infos Adhérents/Adhérentes

**Bonjour à toutes et à tous,**

La club ASH Randonnée et Montagne a le plaisir, en ce début de saison, de vous proposer de participer à un concours photos dont **la date limite est le 15/01/2023**

Au cours de nos multiples randonnées, nombre d'entre vous, font régulièrement des photos, soit pour ensuite les partager avec les participants du jour, soit pour les poster sur notre site internet ou bien mémoriser un sujet, une situation, un paysage, ses « collègues » de marche et partager ses photos avec son entourage. Sans rentrer dans une vraie compétition, pourquoi ne pas en faire profiter tous les marcheurs du club et participer à un concours photos accessible à tous.

**Le thème retenu pour le concours est RAND'EAU.** A vous d'explorer votre imagination et capter des images qui traduisent votre perception de ce thème. Randonnée et Eau sont une source inépuisable de clichés, n'est-ce pas !!!!.

Que vous soyez équipés d'un appareil photo compact, d'un reflex, d'un smartphone, d'un Iphone, ou d'un téléphone portable, vous pouvez participer à ce concours. Pour cela, il vous suffit :

- d'être adhérent au club au 15/01/2023,
- de faire parvenir 3 photos maximum par MAIL à l'adresse suivante [concoursphotos@ashrando.fr](mailto:concoursphotos@ashrando.fr) **avant le 15/01/2023. Il devra être précisé pour chacune d'elles, la date et le lieu** (ça peut être approximatif),
- si l'adresse mail de l'expéditeur n'est pas explicite du nom de l'adhérent, merci de préciser en clair son identité,
- les photos devront être prises lors de sorties organisées par le club, en semaine, séjours et montagne, entre le 15/10/2022 et le 15/01/2023,
- les photos devront être gardées dans leur format original, sans être compressées ou réduites. *(l'envoi de 3 photos en PJ par mail ne pose généralement pas de difficultés),*
- Il ne faut pas que le visuel soit trop petit et/ou pixellisé !
- les photos ne devront pas être retouchées, à l'exception d'un recadrage,
- Le fait de participer au concours, implique que vous êtes le **propriétaire des images transmises** et que **vous consentez à leur diffusion au sein du club** (*publication sur le site internet et projection éventuelle lors de l'AG*) **à titre gratuit.**

Un jury composé de randonneurs de la semaine, en séjours ou en montagne est en cours de constitution. Les résultats seront proclamés lors d'Assemblée Générale du club en mars 2023.

A vous de jouer et dorénavant, pensez à emporter, lors de vos sorties, en plus de vos chaussures, votre gourde, et votre poncho ..... l'appareil photo ou le téléphone portable.

Merci à tous de votre participation.

*Pour toutes informations complémentaires,  
contactez [concoursphotos@ashrando.fr](mailto:concoursphotos@ashrando.fr)*